

Covid-19 : les mesures mises en places par la municipalité

1. MASQUES



Le Département a proposé de subventionner l'acquisition des masques à hauteur de 50 %.

Dans ce contexte, la Ville de Colmar a pris le parti de faire prendre en charge par Colmar Agglomération l'acquisition des masques pour la population, soit **118 000 habitants**.

En l'état du dispositif, Colmar Agglomération investira donc **141 600 €**. Il ne sera pas demandé aux communes membres de contribution financière mais ces dernières s'occuperont de la

distribution auprès de nos concitoyens.

Concernant la Ville de Colmar, ces masques seront **distribués dans les locaux des écoles servant de bureaux de vote** sur la base des **cartes électorales** et du **livret de famille pour les jeunes de 12 à 18 ans**. Suite à l'information du Gouvernement, les enfants de moins de 12 ans ne seront pas dotés.

Cette initiative doit nous permettre de pouvoir vivre une sortie du confinement plus sereine à partir du 11 mai prochain.

2. FERMETURE DES SERVICES

Le service Population/État-Civil sera fermé du **vendredi 1er mai au dimanche 3 mai inclus**, et du **vendredi 8 mai au dimanche 10 mai inclus**.

En cas d'urgence, et uniquement pour les décès, une astreinte téléphonique est assurée au 06 10 28 49 58.

3. REPORT DE MANIFESTATIONS



La Ville de Colmar annonce le report de nouvelles manifestations du printemps :

- la fête des voisins (prévue initialement le 29 mai), **reportée au 18 septembre.**
- la fête de quartier « Ouest » (prévue initialement le 27 juin).

Les dates et conditions de report des manifestations sont suspendues aux décisions à venir du Président de la République et du 1er Ministre.